



Etablissement Public  
d'Aménagement  
en Guyane

1 av des Jardins de  
Sainte-Agathe  
BP 27 - 97355  
TONATE MACOURIA

Tél : 0594 38 77 00  
Fax : 0594 38 77 01  
contact@epag.fr  
http://www.epag.fr

Siret 421.198.649.00020  
APE : 4299Z



### MISSION DE L'AMENAGEMENT RURAL

Référence : AB/009294

Affaire suivie par : Albert BRUYERE, [mel](mailto:a.bruyere@epag.fr) : a.bruyere@epag.fr, [tel](tel:0594387282) : 0594387282  
Ou [foncier@epag.fr](mailto:foncier@epag.fr)

Objet : Votre situation au sein du lotissement agricole de Bassin Mine d'Or (Lot n°5), commune de Mana

Monsieur,

Nous accusons réception de votre correspondance du 19/03/2012 concernant la parcelle agricole n°5 du lotissement de Bassin Mine d'Or à Mana.

Un constat de mise en valeur effectué le 07/06/2011 sur la parcelle attribuée en convention d'occupation précaire à l'O.F.P.A.M.G. n'a pas révélé une activité agricole significative et nous espérons qu'une année après notre visite sur le terrain, l'exploitation a maintenant bien démarré.

L'objectif principal des opérations d'aménagement agricole de l'EPAG n'a pas changé : augmenter la production guyanaise en installant des agriculteurs performants sur du foncier accessible.

Les modalités sont les mêmes que celles dont l'O.F.P.A.M.G. avait pris connaissance en 2003 : maintien de la destination agricole, constructions après valorisation agricole, interdiction de diviser et de revendre.

A titre d'exemple, les actes de cessions de dizaines d'agriculteurs du littoral installés par l'EPAG et qui ont respecté ces modalités sont actuellement finalisés chez le notaire.

Vos courriers précédents mentionnent votre volonté de changer le nom de l'attributaire en le remplaçant par le vôtre, de diviser la parcelle, et de ne la mettre en valeur qu'après cession et construction de votre habitation.

Tous ces éléments sont en opposition avec notre mode de fonctionnement concernant la cession du foncier qui porte actuellement ses fruits.

Toutefois, la mission de l'EPAG n'est pas de porter indéfiniment le foncier agricole dans notre patrimoine, et nous souhaitons, tout comme vous, procéder rapidement aux cessions, mais uniquement aux attributaires qui ont réussi leur implantation et réalisé leur projet.

Nous avons conscience des nombreuses difficultés qui freinent la création de nouvelles exploitations agricoles, et bien que notre rôle ne concerne initialement que les questions d'aménagement et de foncier, nous ne négligeons aucun effort pour trouver des solutions plus techniques aux problématiques agricoles propres au secteur de Bassin Mine d'Or.

Par conséquent, nous serons présents dès le mois de septembre prochain lors d'une réunion avec les agriculteurs qui le souhaitent afin de présenter les nouvelles pistes sérieuses de développement et recueillir votre avis sur la mise en place d'une nouvelle dynamique agricole sur le secteur. D'ici là, nous espérons que vous mettrez à profit ces premières semaines de saison sèche pour relancer l'exploitation du lot n°5.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Albert Bruyere, Directeur Général  
Avenue des Jardins  
de Sainte-Agathe  
R.P. 27